

I. GENERALITES

SUR L'ANTHROPOLOGIE DE LA PAROLE

1. L'oral : sa nature, son circuit, ses enjeux

Une langue morte¹¹ est une langue qui n'a plus de locuteurs qui puissent la « mettre en bouche ». C'est dire que les langues naturelles sont orales (elles font intervenir la voix) même si toutes n'ont pas développé une pratique écrite. Il n'est pas douteux que, de tous les traits qui distinguent les sphères culturelles du créole et du français, l'un des plus cruciaux est celui qui touche au rapport à l'écriture. Il n'est évidemment pas question d'assigner à ce critère une quelconque fonction de hiérarchisation entre ces deux langues. Il y a lieu, en tout état de cause, d'observer si les premiers scripteurs du créole, nécessairement inscrits dans l'*écologie*¹² de la relation diglossique, ont tenté ou non de se déprendre (ou ont cru se déprendre) des contraintes de l'oral et, le cas échéant, comment ils s'y sont pris.

Il convient d'établir une distinction entre *oral* et *oralité*. Dans la terminologie de la tradition psychanalytique issue de Freud, l'oralité¹³ est liée à la bouche (plus particulièrement à l'organe de la langue) dans sa fonction première d'ingestion des aliments. En tant qu'exercice d'émission des sons de la parole, serait alors une fonction seconde, résultant, pour reprendre l'expression de Deleuze et Guattari (1975) d'une *déterritorialisation*¹⁴ suivie alors d'une *reterritorialisation* de la bouche, le nouveau territoire se trouvant alors symboliquement gouverné par la parole. Il convient précisément de rappeler que l'oral (le son brut), dans sa matérialité physique, ne suffit pas à produire le sujet de l'acte de langage : un perroquet qui répète à la perfection une phrase tout à fait grammaticale n'est pas un sujet, capable donc de se poser comme un « Je » qui s'énonce. On sait, en effet, que l'oral, dans sa caractéristique phono-acoustique, a pour particularité essentielle (sauf phénomène d'écho) de disparaître une fois

11 En ce sens, le latin, contrairement à la vision ordinaire des choses, n'est pas une langue morte puisqu'il peut encore être prononcé, fût-ce par les pires des cancreaux à qui il peut toujours être demandé de lire tel ou tel passage d'une version latine. De nombreuses autres langues ont disparu sans laisser la moindre trace. C'est véritablement d'elles que l'on peut dire qu'elles sont mortes.

12 Nous prenons ce terme dans le sens qu'il implique l'environnement humain commun aux deux langues malgré les spécificités d'emploi liées à chacune d'elles.

13 Freud parle de stade anal et de stade oral dans la formation de la personnalité.

14 C'est-à-dire le fait d'enlever quelque chose de son territoire habituel.

émis. Son circuit fondamental est d'ailleurs le circuit bouche-oreille, même s'il peut s'assortir facultativement d'un circuit annexe corps-œil, lequel relève de la dimension gestuelle (ou kinésique) de la communication. Dans certains cas, le geste peut, en effet, souligner la parole, voire la remplacer.

Si l'oral, une fois émis, ne survit pas à sa matérialité physique, en revanche, il peut se survivre à lui-même dans sa dimension immatérielle de *message*. C'est cette dimension qui fonde la notion d'oralité. Au-delà de l'effacement du son, cette survie de l'oral dans l'ordre sémiotique du message est due à un phénomène de *transfert*. Deux types de transfert sont en cause : l'un biologique, est constitué par une empreinte neuronale (ou *mémoire*). Cette dernière est interne au sujet ; elle constitue une condition de la parole et est même consubstantielle à cette dernière. Elle est le fondement même du sujet. L'autre, technologique, est constituée par une empreinte externe au sujet (correspondant respectivement à la graphie et à l'enregistrement, magnétique au autre, de la voix humaine). On aura compris que, quand l'oral cesse d'être considéré dans sa dimension de pure donnée physique pour devenir une donnée sémiotique, il relève alors de l'*oralité*. Cette dernière peut être définie comme l'attribut qui fait de l'oral une réalité communicative.

Il est évident que la notion d'oralité est au carrefour de deux opérations langagières : celle du locuteur et celle de l'écouter. L'oral ne devient oralité que si un acte de langage pose comme partenaires les deux instances que sont le locuteur et l'écouter. Il faut bien avoir à l'esprit que le sujet qui parle n'est pas antérieur ni supérieur à celui qui entend et comprend. Tout sujet est à lui-même son propre écouter, son propre comprenant. Ce n'est qu'au terme d'une opération d'ordre idéologique et politique que celui qui parle représente d'une manière générale la figure première (celle de l'Un, potentiellement du Maître) tandis que celui qui écoute représente la figure seconde (celle de l'Autre, potentiellement de l'Esclave). En fait, contrairement à cette illusion à laquelle n'a pas échappé la théorie benvenistienne de l'énonciation (Benveniste 1966), le « Je » n'implante pas en face de lui un « Tu » mais un autre « Je », lequel n'est sujet qu'autant qu'il relève d'un « Nous » (l'Un et l'Autre, parce que, comme le dit Elisabeth Badinter (1986), l'« Un est l'Autre¹⁵ ». Bref, le sujet n'existe que dans le cadre d'une *intersubjectivité* sans laquelle la communication ne serait jamais possible.

15 Comprendre par-là qu'il n'y a pas de primat d'un des participants à la communication. Dans son effort de réhabilitation de l'écouter, Jacques Coursil (2000) va jusqu'à inverser les choses et assigner à l'écouter le rôle majeur. Sans le suivre totalement dans cette voie, il y tout de même lieu de penser que l'écouter est des deux celui à qui est dévolu le rôle cognitif déterminant. Celui qui est confronté aux difficultés du décodage, c'est bien l'écouter et non le locuteur. Il n'est d'ailleurs que d'observer ce qui se passe dans une situation où une personne connaît mal la langue de son interlocuteur.

Ainsi donc, si pour des raisons idéologiques, l'assignation de la place du Même et de l'Autre dans l'univers de la parole se trouve tributaire de celui qui parle, elle l'est encore plus, s'agissant de l'ordre de l'écriture, de celui qui écrit. Car l'écriture codifie et solidifie, avec une singulière violence, le rapport inégalitaire de l'Un et de l'Autre. Elle tend, de ce fait, à hiérarchiser les relations entre langues sur la base de leur statut de langue écrite ou pas.

La culture de l'écrit n'a pas son pareil pour faire apparaître les langues non écrites (forcément les langues de l'Autre) comme relevant de l'inaccompli (attribut supposé de l'altérité), c'est-à-dire des langues en quête d'un avenir fait soit d'écriture, soit de perpétuelle minoration¹⁶. Cette assignation d'incomplétude fait alors de l'oralité un défaut d'écriture ou, si l'on préfère, une écriture par défaut. Mais, bien évidemment, rien n'est plus sujet à caution. Oralité et écriture sont à penser de façon totalement antinomique, en dehors de tout rapport de soustraction ou d'addition. Au plan de l'anthropogénèse, il apparaît qu'il s'agit de deux réalités polaires irréductibles l'une à l'autre. Entre ces deux pôles existent des productions intermédiaires qui comportent des traits empruntés à chacun de ces pôles. C'est à partir de ce point de vue que, dans la présente étude à vocation didactique, sera étudiée la genèse de l'écriture créole, telle qu'elle se manifeste notamment à travers le genre de la fable, genre récurrent dans pratiquement toutes les sociétés créoles.

2. De l'oral à l'oraliture

L'oraliture est précisément l'ensemble des manifestations intermédiaires entre l'oral sans trace et la littérature fonctionnant comme *tracée*¹⁷. Le mot « oraliture » est un mot valise qui a été créé précisément pour rendre compte du caractère hybride des manifestations qui tiennent par certains aspects de l'oral et, par d'autres, de la littérature.

La mémoire est le fondement non pas de l'oral en tant que tel (il a précisément pour caractéristique de s'évanouir une fois proféré) mais de l'oralité dont il a été dit qu'elle seule pouvait faire accéder à une communication. En effet, sans elle, aucune phrase ne serait possible parce qu'aucune syntaxe ne pourrait opérer : il n'y aurait pas possibilité de lier les

16 Dans l'esprit de certains, l'accession du créole à l'écrit est une nécessité qui s'impose à elle si elle veut acquérir de la dignité. On distingue donc deux catégories de scripteurs du créole : ceux qui écrivent le créole sans aucune arrière-pensée de l'inscrire dans une scripturalité (il s'agit là d'une pratique contingente) et ceux qui écrivent le créole avec pour objectif de contribuer à la doter d'une scripturalité qui lui ferait défaut et qui serait nécessaire soit à sa survie, soit à sa dignité (cette attitude définit les scripteurs prométhéens, soucieux de ravir le feu de l'écriture pour en faire don à la langue). Cette distinction sera ultérieurement mise à contribution, s'agissant de l'analyse des pratiques d'écriture à l'œuvre dans les diverses fables qui seront étudiées.

17 Voir à ce sujet Chamoiseau et Confiant (1991)

éléments les uns aux autres en les projetant sur l'axe syntagmatique qui est l'axe temporel de la langue (ou axe de la *successivité*). Il s'agit en fait de ce que les psychologues appellent la mémoire à court terme ou *mémoire de travail*.

Le passage de la mémoire individuelle à court terme à la mémoire interindividuelle¹⁸ à long terme définit le passage de l'oralité à l'oraliture¹⁹. Il importe de mesurer comme il se doit les implications de l'expression « société à tradition orale ». Cette expression livre un double message : il s'agit d'une société à *transmission* orale (le verbe latin *tradere* issu de *trans-dare*, signifie précisément « transmettre », avec l'idée d'un passage, *trans-*, d'une limite, en l'occurrence par le passage d'une génération à l'autre). Mais le plus important est qu'il s'agit d'une société où les informations intergénérationnelles les plus pertinentes pour la survie de la communauté ne requièrent rien d'autre, pour être transmises, que le support biologique de la mémoire, à l'exclusion de tout autre. En d'autres termes, les sociétés à tradition orale n'ont absolument pas besoin de la graphie pour se perpétuer. Cela ne veut pas dire qu'elles peuvent se passer de la *textualité*, attribut commun précisément à l'oraliture et à la littérature. Si on entend par « texte » un type particulier de production de messages qui se définit par les trois traits que sont l'autonomie, la clôture et l'autonomie, on admettra que les genres qui relèvent de l'oraliture sont structurés selon les règles de la textualité. Mais il s'agit d'une textualité particulière, une textualité de type mémoriel. Les genres relevant de l'oraliture sont des genres mnémoniques²⁰ tels que le mythe, l'épopée, le conte, la chanson, le proverbe, le dicton, l'adage, l'aphorisme, la maxime, la sentence, la devinette, la formule magico-religieuse, etc. L'oraliture, malgré ses points de tangence avec la littérature n'est pas la littérature. Elle s'en distingue en raison du circuit qu'elle met en œuvre et qui, comme pour l'oralité, est un circuit bouche-oreille, mais qui diffère de l'oralité en ce qu'elle fonctionne toujours *in praesentia* avec, éventuellement, une participation de la gestuelle (l'oralité peut, en effet, opérer *in absentia*, en dehors du regard ou

18 Qui est une des conditions pour l'élaboration de la mémoire collective au sens de Jung.

19 Rappelons que ce mot, néologisme inventé par les ethnologues africanistes dans les années 60, désigne en un sens qu'on peut considérer comme minimaliste, l'ensemble des traditions orales recueillies et notées à l'écrit. Mais le borner à une acception aussi factuelle revient à faire un investissement terminologique important pour un bien piètre bénéfice épistémologique. L'oraliture ne se réduit pas à des productions répertoriées, elle est une instance de production de discours. D'ailleurs le mot « oraliture » lui-même est un mot-valise dont le radical renvoie à l'oralité et dont le suffixe (-ture) tend à le rendre solidaire des implications propres au mot « littérature ». Cependant, il y a lieu d'éviter l'assimilation de l'oraliture à la littérature, même si ces deux instances partagent des caractéristiques communes. Il apparaît dès lors que l'expression *littérature orale* est plus une facilité de langage que la traduction d'un concept pertinent.

20 C'est-à-dire ayant une structure en phase avec le fonctionnement de la mémoire.

même de la présence des interlocuteurs). En d'autres termes, l'oralité peut se satisfaire du soliloque mais pas l'oraliture, laquelle a une dimension forcément collective.

L'oraliture se distingue également par son aspect *nocturne*, qualificatif dont les connotations renvoient, comme on le verra ultérieurement, aussi bien aux circonstances de l'énonciation qu'à diverses implications anthropologiques de cette dernière. S'agissant des pays créoles marqués par une organisation sociale liée originellement à l'esclavage, il importe d'établir une distinction fondamentale entre activités diurnes et activités nocturnes. Les premières sont consacrées au travail servile sur la plantation, sous un discipline de fer qui impose des cadences particulièrement pénibles, notamment dans les champs de canne à sucre. Mais, à la tombée du jour (phénomène particulièrement précoce en pays tropical), aucune activité agricole n'étant plus possible, l'esclave de plantation (par opposition à l'esclave domestique requis au service du maître, très tard, dans la soirée et vivant en contact étroit avec ce dernier) pourra enfin s'adonner à des activités que l'on peut qualifier de loisir (danses, chants, contes, devinettes au son du tambour, instrument africain à forte valeur symbolique, très vite interdit car jugé subversif, néanmoins utilisé comme arme de résistance à l'imposition culturelle des maîtres). Les esclaves, plus particulièrement ceux de la plantation peuvent alors s'inscrire dans une pratique collective, communautaire, à la faveur de la nuit. La parole qui va s'y développer peut alors être qualifiée de « parole de nuit », expression utilisée par Juminer (1994) pour qualifier la parole de l'esclave. Nul doute qu'un clivage ne s'installe entre deux sous-cultures serviles : l'une élaborée au contact du maître, gouvernée par imitation, voire mimétisme, l'autre échappant davantage à l'idéologie magistrale et animée par un esprit de subversion, de raillerie, de détour, voire de détournement des valeurs officiellement proclamées²¹. Au sein de la culture servile, deux voies semblent ouvertes qui conduisent respectivement au « doudouisme²² » et à l'esprit d'assimilation, d'une part, et à la culture de résistance, d'autre part.

Le fonctionnement nocturne de la parole implique deux paramètres essentiels :

-
- 21 Au plan de l'expression artistique certains ont cru pouvoir opposer, s'agissant de la zone américano-caribéenne, ces deux sous-cultures en opposant d'une part la sphère culturelle de la « biguine » (ayant un rythme davantage lié à des instruments de musique européens joués dans le salon du maître) et au « ka » (Guadeloupe) ou au « bèlè » (Martinique), ayant des rythmes plutôt liés au tambour. La même problématique s'est également appliquée, dans l'Océan Indien, au « séga » et au « maloya ».
- 22 Terme inventé par les tenants de la Négritude rassemblés autour d'Aimé Césaire au sein de la revue *Tropiques*, pour fustiger les tenants de conceptions et de pratiques jugés inauthentiques parce que mimétiques et nuisibles à l'expression d'une identité épanouie.

- 1) le circuit fondamental de la communication est le circuit bouche-oreille (assortie d'une dimension œil-corps, d'ordre gestuel) et il opère *in praesentia* et en temps réel ;
- 2) la parole qui s'y déploie est une parole collective en ce sens que l'ensemble de la communauté y prend part de façon simultanée même si les rôles peuvent être partagés entre les conteurs (majolè aux Antilles) et l'auditoire (*lakou*). Les spécialistes et gardiens de la parole ancestrale que sont les conteurs exercent leur office, rappelons-le, au nom d'une délégation implicite. Ils agissent en quelque sorte en porteurs d'une procuration qui émane de la communauté²³

Le statut nocturne de la parole profane est assurément de nature à en maintenir le caractère d'appropriation collective, en protégeant précisément cette dernière de l'appropriation individuelle. D'ailleurs, l'oraliture elle-même véhicule différentes clauses de sauvegarde. La plus significative, s'agissant des territoires créolophones, est l'interdiction de dire des contes pendant la journée. Il convient d'ailleurs d'indiquer que cet interdit est extrêmement répandu en Afrique. La sanction, en cas de transgression de cet interdit, est la métamorphose du coupable : en bouteille (Guadeloupe), en panier (Martinique), en cadavre (Haïti). On notera qu'il s'agit chaque fois de contenant vide, vidé de son contenu : liquide (Guadeloupe), liquide ou solide (Martinique), immatériel (l'âme, pour ce qui est d'Haïti). En d'autres termes, raconter des contes en plein jour vide l'oraliture de sa substance, la condamnant à n'être qu'une pure forme. Quand, dans une communauté, on décide de transférer sur un support externe (écriture, magnétophone) la tradition orale au motif de la conserver, c'est là le signe évident que cette tradition est déjà morte, vidée non seulement de son sens, de sa substance, mais de sa capacité de transmission intergénérationnelle par la seule vertu de la mémoire. La tradition orale cesse alors d'être un conservatoire vivant de la parole pour devenir une « conserverie ».

On doit prendre garde au fait que les sociétés créoles n'ont jamais été tout uniment des sociétés à tradition orale. Il s'agit de sociétés composites où voisinent tradition orale et tradition écrite. Cette réalité trouve son corrélat dans une certaine stratification sociale elle-même liée, comme on le verra plus loin, à un certain ordonnancement des compétences linguistiques (extra-ordonnées, sur-ordonnées, sous-ordonnées). Divers positionnements sociolinguistiques sont à prendre en compte et toute réflexion sur

23 Certes, il y a lieu de distinguer le domaine du profane de celui du sacré. Dans le premier cas de figure, la restitution à la communauté s'effectue à travers une circulation généralisée de la parole. Dans le deuxième cas, la notion de secret prévaut et la circulation de la parole se fait selon des règles liées à une transmission initiatique des pouvoirs supposés générés par ce savoir occulte. Le gardien de la parole occulte est censé remettre cette dernière au service de la communauté, mais en raison de rapports de pouvoir, il y a toujours un risque de détournement à des fins personnelles ou au service d'un petit groupe (oligarchiques).

les différents genres (propres à l'oraliture ou à la littérature) ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le positionnement de celui qui prend la parole, au sein du *marché linguistique*²⁴ considéré.

3. De l'oraliture à la littérature

Ainsi que cela a été dit précédemment, il convient d'établir une distinction entre «oralité» et «oraliture», l'oraliture étant à la fois le mécanisme de production et le résultat de la production langagière liée au processus de transfert neuronal supporté par la mémoire à long terme. A l'évidence, il y a aussi une différence entre «oraliture» et «littérature», le rapport aux circuits sensoriels et à la mémoire étant, dans chaque cas, différent.

Il serait utopique de croire que l'oraliture ne connaît aucune altérité, qu'elle constitue le triomphe du Même. Mais, en réalité, l'altérité qui opère au sein de l'oraliture est une altérité provisoire et en perpétuel remaniement, et non pas une altérité radicale. Les termes de cette dernière sont relativement interchangeables et marqués du sceau du ludique et de la complicité. Car dans la perspective de l'oraliture, la parole ancestrale n'est pas figée dans un passé immémorial : les ancêtres naissent, en effet chaque jour. L'acte de transmission accompli par une génération donnée (instance de l'Un) correspond à un acte de rétention accompli par la génération suivante (instance de l'Autre). La relation de l'Un à l'Autre est alors une relation chronologique sans primat de l'Un sur l'Autre. D'où le sentiment de la continuité dans le changement ou, inversement, de changement dans la continuité. En effet, le travail de la mémoire est un travail de sélection, de rétention (le rôle de la mémoire est de *retenir*, au double sens de ce terme). Une certaine conception de l'ethnologie issue de Lévy-Bruhl a eu vite fait de cataloguer les sociétés dites primitives (parce que fondée sur la transmission orale) comme des sociétés immobiles, voire immobilistes. Ces dernières sont en réalité régies par des rythmes sans commune mesure avec ceux des sociétés industrielles modernes.

Il convient d'être au clair avec la notion de transmission orale intergénérationnelle. Concevoir cette transmission comme un simple « don » fait par une génération à une autre est une illusion fondée sur une mauvaise appréciation du déroulement du temps. Il importe de se rendre compte que, dans le cadre de la représentation du déroulement de l'histoire, le sujet ne se dirige pas vers le futur. C'est, au contraire, le futur (chargé des messages pertinents pour une communauté donnée) qui vient vers le sujet avant de basculer dans le passé. Le futur est, en effet, l'*avenir* (littéralement « l'à-venir »). On est, en fin de compte toujours adossé à son passé. Conformément à l'ontologie heideggérienne, il y a lieu de se

24 Cette expression correspond à un concept formulé par Pierre Bourdieu (1983). Il faut entendre par là l'ensemble des interactions langagières que recouvrent les normes sociales et qui conditionne les discours appropriés dans une communauté

représenter le sujet comme inscrit dans un « être-là » (*dasein*). Il n'y a donc pas en réalité transmission (centrifuge) mais rétention (centripète) par la mémoire des informations pertinentes qui lui parviennent. On peut d'ailleurs penser que l'éducation n'est pas autre chose, en définitive, qu'une activation des capacités de mémorisation des enfants et d'une focalisation de ces dernières sur les valeurs parentales. Dans les sociétés dites primitives, c'est en fait à chaque génération que revient le soin de constituer (veiller sur) la mémoire du groupe, laquelle ne survit et se pérennise que parce qu'elle s'adapte. Là est le fondement des variantes que l'on rencontre dans la tradition orale et qui n'auraient même pas lieu d'être si la mémoire n'était qu'une instance de reproduction à l'infini des messages reçus. L'importance quantitative et qualitative des variantes des divers contes au sein de l'espace créole et par rapport aux « avant-textes²⁵ » dont ces contes procèdent donnent la mesure du rôle de la mémoire dans la construction des identités culturelles.

Si l'oraliture et la littérature ont en commun d'être des *conservatoires* de la parole, la littérature, quant à elle, est le lieu par excellence d'individuation de la parole. Dès lors que cette dernière fait l'objet d'une appropriation individuelle, son moment de profération n'est plus spécifiquement lié à la nuit. Rien ne l'empêche alors d'accéder au monde diurne. Mieux, elle y est condamnée.

Le circuit de la littérature est non plus le circuit bouche-oreille mais le circuit œil-main. L'écrivain écrit en l'absence de son public. La littérature est une *aventure oculaire* (au plan biologique) et une *activité manuelle* (au plan technologique). Tout écrivain, sauf à être nyctalope, a besoin de la lumière (naturelle ou artificielle) pour écrire, c'est-à-dire du contraire de la nuit. A partir de la nécessité que constitue la lumière pour toute littérature, on peut alors comprendre, au plan du symbole, la signification profonde de la tradition gréco-latine selon laquelle Homère était aveugle. Chacun sait que Homère est le nom de l'auteur générique dont procède l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Depuis les travaux de Bérard (1933), il est acquis que l'hétérogénéité interne et externe de ces deux épopées est le signe qu'elles ne peuvent pas découler d'une instance auctoriale unique mais qu'elles constituent en quelque sorte la « couture » (ou rhapsodie), la mise en commun d'une parole ancestrale grecque (une oraliture) collectée, notée à travers une pratique d'écriture par des érudits chantants (ou aèdes). La cécité d'Homère est une clause informationnelle que recèle la tradition antique qui entend nous dire et nous dit que la littérature grecque est fille de l'oraliture ; qu'Homère est le nom du symbole qui préside à l'émergence de la parole diurne (la littérature) hors de la parole nocturne (l'oraliture). Homère doit donc être compris comme ponctuant le moment décisif d'un passage historique. Il était indispensable que le fondateur de la littérature grecque (en l'occurrence occidentale) fût aveugle pour que, par là, fût attesté son enracinement dans la mémoire collective.